

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 18 novembre 2024

N° CM18112024-11  
CC/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 12 novembre 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme I. BROSSET	"	Mme L. AVOINE
Mme M. LERAY	"	M J. LANDA
M N. RIPAUT	"	M P. BOUSSEAU
M JM BEAUFFRETON	"	M D. DOLÉ
M M. PRAUD	"	M K. SERIN

**Secrétaire :** M J. LANDA

---

#### **OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité, mentionnés à l'article L 4 du même code, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDERANT que pour permettre la nomination d'un nouvel agent recruté au service « Espaces-Verts / Voirie » en remplacement d'un agent parti en retraite en milieu d'année, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT que pour cet emploi, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet est à ouvrir, le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe détenu par l'agent précédemment est à supprimer ;

CONSIDERANT que suite à la réussite au concours de technicien territorial d'un agent de maîtrise actuellement en poste, et au vu de ses missions effectuées, un poste de technicien territorial à temps complet est à ouvrir ; son poste d'agent de maîtrise est à supprimer ;

CONSIDERANT que dans le cadre du passage du jury de la 3<sup>ème</sup> fleur l'été prochain, et afin de prendre en compte le travail conséquent sur le terrain qu'il y a à préparer, un poste en accroissement temporaire d'activité de 7 mois est à ouvrir au service « Espaces-Verts / Voirie » ; ce poste serait à temps complet sur l'indice de rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique et le régime indemnitaire correspondant à ce poste serait également versé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE :

- d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- d'ouvrir un poste de technicien territorial à temps complet ;
- d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 7 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Jérôme LANDA**  
Secrétaire de séance